

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 501-CX-2365

Concernant l'octroi d'un contrat de travaux de réfection de toitures au pavillon Lucien-Brault

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent unième réunion tenue le lundi 13 juillet 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO souhaite retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux de réfection de toitures au pavillon Lucien-Brault;

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 12 mai et le 11 juin 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Morin isolation et toitures Ltée. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Pascal Proulx, appuyée par Daniel Champagne,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de réfection de toitures au pavillon Lucien-Brault au montant de neuf cent soixante-huit mille huit cents dollars (968 800 \$) avant taxes à l'entreprise Morin isolation et toitures Ltée;

D'AUTORISER l'équipe d'approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 501-CX-2366

concernant l'octroi d'un contrat de travaux de rénovation des blocs sanitaires du secteur D au pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent unième réunion tenue le lundi 13 juillet 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO souhaite retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux de rénovation des blocs sanitaires du secteur D au pavillon Alexandre-Taché;

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 5 et le 26 juin 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Lexco Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Pascal Proulx, appuyée par Daniel Champagne,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de travaux de rénovation des blocs sanitaires du secteur D au pavillon Alexandre-Taché au montant de deux cent vingt-huit mille quatre cent cinquante dollars (228 450 \$) avant taxes à l'entreprise Lexco Construction Inc.

D'AUTORISER l'équipe d'approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 501-CX-2367

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent unième réunion tenue le lundi 13 juillet 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthodidactique » au site de travail Gatineau;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 25 mai 2026 (annexe 1);

ATTENDU la résolution DSÉ-26-300-2397 de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 10 juin 2026 recommandant l'embauche de madame Audrey Leblanc (annexe 2);

ATTENDU le curriculum vitae de madame Audrey Leblanc (annexe 3);

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate (annexe 4);

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae (annexe 5);

ATTENDU les explications du Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Daniel Champagne, appuyée par Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de madame Audrey Leblanc à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthodidactique » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau pour un contrat débutant au plus tôt le 1er août 2026 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim, pour finaliser et signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le contrat d'embauche de madame Audrey Leblanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 501-CX-2368

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département de droit

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent unième réunion tenue le lundi 13 juillet 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Droit »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 3 juillet 2026 (annexe 1);

ATTENDU la résolution UQO-DD-051-0225 de l'assemblée départementale du Département de droit tenue le 3 juillet 2026 recommandant l'embauche de madame Cindy Gagnon (annexe 2);

ATTENDU le curriculum vitae de madame Cindy Gagnon (annexe 3);

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate (annexe 4);

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae (annexe 5);

ATTENDU les explications du Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Daniel Champagne, appuyée par Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de madame Cindy Gagnon à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Droit » au Département de droit, au site de travail Gatineau, pour un contrat débutant au plus tôt le 1er août 2026 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, par intérim, pour finaliser et signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais le contrat d'embauche de madame Cindy Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 501-CX-2369

concernant le Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2026-2027

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa cinq cent unième réunion tenue le lundi 13 juillet 2026, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais est membre du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) depuis sa création en 1998;

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais doit se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète ainsi que d'une assurance en cyberrisques pour la sécurité des réseaux et la responsabilité en matière de protection de la vie privée;

ATTENDU la recommandation favorable du sous-comité sur les assurances au comité des affaires administratives et financières du Bureau de Coopération interuniversitaire (BCI) visant l'acceptation des conditions de renouvellement du PARUQ pour le terme 2026-2027;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Daniel Champagne, appuyée par Pascal Proulx,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) au montant de trois cent soixante-trois mille cinquante-cinq dollars (363 055 \$) avant taxes applicables pour le terme 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet